

BM0847 / il y a six années

[Article DH Intéressant](#)

Bonjour,

[\[www.dhnet.be\]](http://www.dhnet.be)

lagaffe / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

oui, j' ai lu , et ce que la dh fait , c 'est de transformer les paroles de détention en port d 'arme , et du coup tous les bobos gauchos s' y mettent !

ou les scribouilleurs de la DH ne savent pas de quoi ils parlent (ce qui ne m'étonnerai pas , car pour ca , la lueur d'intelligence n' est pas passée chez tous) ou , c est du parti pris & pure bêtise !

Vous pouvez répondre à ce message en cliquant sur le lien ci-dessous :
[Répondre à ce message](#)

Lepigeon / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

Les commentaires de l'article partent dans tous les sens, et très, très peu sont argumentés. De plus, effectivement, comme souvent, on confond détention et port d'armes.

Ceci étant, vouloir faciliter la détention au motif de pouvoir se défendre ne me plaît pas comme argument. Cela donne l'impression que les tireurs achètent des armes pour se protéger, non simplement par passion pour ce sport. D'autre part, il faudrait faciliter la détention car le renforcement de la législation n'a en rien améliorer la sécurité, au contraire, elle monopolise des services administratifs et policiers en plus de créer de la frustration chez les tireurs et d'inciter à ne pas déclarer, et donc augmente le marché noire.

Lepigeon / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

Je n'ai pas pu finalement m'empêcher de commenter l'article.

La question est, selon moi, mal posée. En quoi les restrictions sur la détention d'armes (à ne pas confondre, comme dans l'article, avec le port d'arme) imposées ces dernières années en Belgique ont-t-elles contribué à la sécurité publique? Comment ces restrictions se sont-elles traduites sur la charge administrative des services de protection civile?

Et arrêtons de se comparer aux seuls USA (en disant en passant plein de bêtises). Si on prend le Canada par exemple, la Belgique a des lois plus contraignantes, et cependant un taux d'homicides plus importants et un taux de suicide effrayant. Pourtant, il y a presque deux fois plus d'armes à feu au Canada par habitant qu'en Belgique...

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a six années et a été effectuée par Lepigeon.

lagaffe / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

dans ce domaine , et dans nos pays européens , les médias , systématiquement on prends les USA en comparaison et bien sur avec les chiffres les plus négatifs possibles , il y a une volonté de dénigrer et faire peur dans les chaumières !

et la rengaine classique : suicides , etc (et on y mélange allégrement tous les modes)

et c 'est tj la faute aux AAF

nous n' avons pas la mentalité US, nous ne sommes en rien comparables

même pas une comparaison US - Canada ! 2 modes de vie différents

tout est question d 'éducation !

Le contenu de ce message électronique est confidentiel et peut être soumis à des obligations de confidentialité. Toute utilisation non autorisée est formellement interdite. Toute réimpression ou diffusion est formellement interdite. Toute réimpression ou diffusion est formellement interdite.

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a six années et a été effectuée par lagaffe.

jpdjx / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

La DH ne fait qu'annoncer la conférence "politicienne" de Modri, aidé en cela par D. Beets qui agit pour le bien des détenteurs d'armes.

Pour ce qui est de la légitime défense abordée dans l'article, il est effarant de constater que chez nous elle est régie en tout et pour tout par les Art 416 et 417 du Code Pénal.

Et que l'immense majorité des cas traités en justice le sont sur la base des attendus et de la jurisprudence, c'est à dire sur la vision du président du tribunal et du jury !!!

C'est à dire de manière subjective...

Le contenu de ce message électronique est confidentiel et peut être soumis à des obligations de confidentialité. Toute utilisation non autorisée est formellement interdite. Toute réimpression ou diffusion est formellement interdite. Toute réimpression ou diffusion est formellement interdite.

Lepigeon / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

Quand bien même les propos sur la légitime défense sont véridiques, la stratégie de s'associer au parti populaire est nocive pour l'image des tireurs, et en politique, l'image compte souvent plus que le fond...

Je m'arrête ici. Je ne veux pas entrer dans un débat houleux.

jpdjx / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

D'accord avec toi dans les deux cas.

Le contenu de ce message électronique est confidentiel et peut être soumis à des obligations de confidentialité. Toute utilisation non autorisée est formellement interdite. Toute réimpression ou diffusion est formellement interdite. Toute réimpression ou diffusion est formellement interdite.

mach2 / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

D'accord avec "Lepigeon" et "jpdjx".

La détention d'armes (malgré la législation ardue et les tracasseries admin.) EST possible en Belgique.

jpdjx / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

Leo,

Ici l'article porte entre autres sur le port d'arme

mach2 / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

Oui Jean-Pierre cela je l'avais compris.

Mais ce sont les journalistes qui ont à nouveau confondus "port et détention".

Modri, quant à lui tente une récupération bien maladroite et populiste du sujet.

Son argument étant "faciliter et élargir l'accès au citoyen lambda à une arme à feu".

Ce qui justifie mon post précédent.

Le citoyen lambda, moyennent tracasseries, emm... et administration complexe A ACCES aux armes à feu (certaines du moins)

Lone Rider / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

Oui mais, le citoyen lambda n'a accès aux armes avec munitions qu'avec un motif valable : tir, chasse.

Or, Modi veut aussi modifier la légitime défense. Donc, on peut supposer qu'il voudrait ajouter un motif légitime à la Loi, à savoir la défense..... comme c'était d'ailleurs la vocation officielle de nos armes de poing avant 2006.

lagaffe / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

Lone Rider écrivait:

> Oui mais, le citoyen lambda n'a accès aux armes

> avec munitions qu'avec un motif valable : tir,

> chasse.

et le jour ou il arrête de pratiquer , il se retrouve tout nu !

> Or, Modi veut aussi modifier la légitime

> défense. Donc, on peut supposer qu'il voudrait

> ajouter un motif légitime à la Loi, à savoir la

> défense..... comme c'était d'ailleurs la

> vocation officielle de nos armes de poing avant

> 2006.

perso je trouve aussi que la légitime défense est un droit , mais a l'intérieur de la propriété ! (logement), pas question de port d'arme en dehors

on n'a pas a se laisser massacrer par des intrus malveillants , comme des moutons qui vont a l' abattoir

"Re: Article DH Intéressant" a été envoyé par p.fichaux / il y a six années

p.fichaux / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

sa c'est logique mais les tribunaux dise le contraire nous solvable et les autres

lagaffe / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

ben oui , surtout avec certain "bavards" qui ont l' art de transformer une victime en coupable , et un coupable en victime !

Amen !

"Re: Article DH Intéressant" a été envoyé par lagaffe / il y a six années

aimé / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

Le pire en Belgique c'est que la détention à domicile de toute arme même non létale est interdite comme =

- bombe de gaz paralysant ou autre
- armes à balles de caoutchouc
- matraques
- nunchaku

et autres

reste alors

- la batte de baseball,
 - les couteaux, épée
- etc...

jpdx / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

...Etc...

Coupe-ongles ?

"Re: Article DH Intéressant" a été envoyé par jpdx / il y a six années

Lone Rider / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

Rigole pas avec ça : une de mes connaissances s'est fait confisquer le sien à l'aéroport.

lagaffe / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

tient , et les couteaux et fourchettes en plastique fournies avec les repas a bord , c' est pas interdit ?

Lone Rider / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

Bientôt, il n'y aura plus de repas dans les avions sauf peut-être en classe affaire...

KapitainKavern / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

les couteaux son tellement souples que je ne suis même pas certain qu'il résisteraient à une utilisation comme coupe-papier ;-)

Vécu ces vacances pour aller aux states...

lagaffe / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

on va bientôt manger avec les doigts alors !

monde de dingues !

m'étonne qu'il n'interdisent pas les cravates , ceintures ,bretelles, c' est qu'on pourraient étrangler les pilotes avec ça

Lone Rider / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

De toute façon, avec ce qu'on donne encore à manger dans les avions, je préférerais un bon sandwich.

Le pb, c'est lui aussi risque d'être riquiqui....

Dans les vols intérieurs US, on reçoit juste un petit paquet (échantillon ?) de "snack". En clair, des trucs d'apéro bien salés qui donnent soif.

4-5 h de vol avec un mini paquet de cacahuètes !

lagaffe / il y a six années

[Re: Article DH Intéressant](#)

ouai , 4-5 h de vol avec des cacahuètes , il ne risque pas d' y avoir foule aux toilettes !
donc moins de vidanges sauvages au dessus de l'Atlantique !

Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information.